



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction générale de l'Aviation civile**

Le Lamentin, 22 avril 2021

*Service national d'Ingénierie aéroportuaire  
SNIA Antilles-Guyane  
Antenne de Guyane*

Nos réf. :  
Vos réf. : **PC9733042010061**  
Affaire suivie par :  
[alain.verdeaux@aviation-civile.gouv.fr](mailto:alain.verdeaux@aviation-civile.gouv.fr)  
Tél. : 0594350808

**Objet : Consultation – Centrale photovoltaïque Pariacabo – Commune de Kourou**

Dans le cadre de l'affaire citée en objet, vous avez sollicité la Direction Générale de l'Aviation Civile pour avis concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Kourou.

\*\*\*

1- Vérification réglementaire

Le dossier transmis par le porteur du projet comporte les caractéristiques de l'installation (position, altitude, orientation, inclinaison, et surface).

Le porteur du projet souhaite implanter une centrale photovoltaïque sur une surface de 4,3ha.

Latitude N : 5°09'17,26''

Longitude W : 52°39'51,16'

Altitude sommitale max : +3,57m

Le projet n'est pas situé dans les servitudes aéronautiques de l'aéroport Cayenne Félix Eboué.

**Le projet respecte les servitudes aéronautiques ou radioélectriques**

2- Vérification de l'absence de gêne visuelle

Le projet ne nécessite pas de démonstration d'absence de gêne visuelle, car le projet est situé à plus de 3km de la zone de protection de la tour de contrôle.

\*\*\*

Le respect des servitudes aéronautiques et radioélectriques, et l'absence de gêne visuelle permettent d'émettre le présent **avis favorable** à la réalisation de ce projet.

Cet avis ne prend pas en compte l'aérodrome d'Ariane Espace Kourou dont le gestionnaire est le CNES.

Cependant, j'appelle votre attention sur l'usage de tout appareil de levage de type grue lors des travaux. L'utilisation de tels équipements de levage doit être soumise à l'avis préalable de la DGAC.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



Henri GOUGE  
Chef du SNIA Antilles-Guyane

Préfecture de Guyane  
Direction Générale des Territoires et de la Mer  
Service Aménagement, Logement et Urbanisme  
Rue du Vieux Port  
97300 Cayenne

A l'attention de Cécile HUGRET

**Copie à** : Direction de la sécurité de l'Aviation civile Antilles-Guyane